

Catégorie B du Permis de Conduire

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

1. Une évaluation préalable avant l'entrée en formation.

Cette évaluation porte sur vos connaissances théoriques vos capacités cognitives en situation et vos savoir-faire en pratique. Elle est menée soit sur ordinateur et dure 45 minutes soit en voiture et dure environ 55 minutes.

Cette évaluation permet l'estimation du nombre de leçons nécessaire à votre formation.

Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B, sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1) et de 13 minimum si vous désirez suivre votre apprentissage sur un véhicule muni d'une boîte de vitesses à embrayage automatique.

Suite à cette évaluation, un contrat de formation est établi. Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

2. Des cours théoriques exposant des grands thèmes de la sécurité routière

Les cours permettent de connaître et comprendre les règles du code de la route et les tests d'évaluation à s'entraîner pour l'épreuve d'examen. Dès que vous atteignez le niveau requis vous pouvez vous présenter à l'épreuve du code de la route.

3. Une formation pratique progressive et adaptée

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

4. Un livret numérique dématérialisé

L'utilisation systématique du livret d'apprentissage numérique comme outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant.

Ce livret d'apprentissage est avant tout un outil pédagogique utilisé conjointement par l'élève et l'enseignant de la conduite pour matérialiser les objectifs et la progressivité de la formation.

La détention du livret d'apprentissage est obligatoire pour toute personne apprenant à conduire un véhicule, sur les voies ouvertes à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire (art. R. 221-3 du code de la route). En cas de contrôle routier, vous devez présenter votre attestation d'inscription au permis de conduire (AIPC).

Le déroulement de l'épreuve théorique

L'âge requis est de 15 ans minimum dans le cadre de la Conduite Accompagnée et 16 ans pour une formation traditionnelle au permis B ou Conduite Supervisée.

L'examen est organisé par des organismes privés agréés par L'État.

Le candidat est soumis à 40 questions et répond sur tablette individuelle, certaines questions sont sous forme de vidéo ce qui demande d'être attentif comme en situation de conduite.

L'épreuve se déroule dans les locaux d'un organisme agréé de votre choix (SGS, La Poste, Coden'go....) moyennant la somme de 30 €.

Une pièce d'identité et la convocation sont nécessaires lors de l'examen.

L'examen se passe dans des salles collectives avec des tablettes.

Chaque candidat répond à une série aléatoire de 40 questions.

Il vous faut au minimum 35 bonnes réponses (soit 5 fautes maximum) pour réussir l'examen du code.

Le résultat vous est transmis par mail le jour même.

Vous pourrez vous présenter à l'examen pratique 48 h après

A SAVOIR : il n'existe pas de système d'équivalence en France d'une épreuve théorique qui a été réussie dans un autre pays.

AIDE ÉVENTUELLE EN CAS DE DIFFICULTÉS

Des séances ETG spécifiques peuvent être organisées pour les candidats :

- sourds ou malentendants.
- présentant des difficultés particulières les empêchant de passer l'épreuve classique. Un certificat médical sera nécessaire.
- non francophones (présentant de réelles difficultés de compréhension).
- en milieu carcéral.

Nota : Les demandes d'ETG pour les non francophones et les personnes handicapées (DYS) font l'objet d'une vérification particulière par le responsable de l'unité Éducation Routière afin de limiter d'éventuels abus.

Identifiant NEPH : XXXXXXXXXXXX
Date de naissance : XXXXX/XXXX

Gr.....,

Vous avez passé l'Epreuve Théorique Générale du permis de conduire du XX/XX/20XX sur le site de Rue du Château d'Eau 33000 BORDEAUX.

A l'issue de l'épreuve, vos réponses ont été transmises au Ministère de l'Intérieur pour correction. Vous avez obtenu la note de 39 sur 40.

Avis : FAVORABLE

Les thématiques sur lesquelles vous avez fait des erreurs sont les suivantes :

Thématiques concernées	Nombre d'erreurs parmi les 40 questions
• L : Dispositions légales en matière de circulation routière	01
• C : Le conducteur	
• R : La route	
• U : Les autres usagers	
• D : Réglementation générale et divers	
• A : Les premiers secours	
• P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule	
• M : Eléments mécaniques liés à la sécurité	
• S : Equipements de sécurité des véhicules	
• E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement	

Info Ministère : pour rappel, vous devez attendre 48 heures pour pouvoir vous inscrire à l'épreuve pratique du permis de conduire.

Nous espérons que vous avez apprécié l'expérience « Passer mon code avec » et vous souhaitons un pareil succès pour l'épreuve pratique.

Le déroulement de l'examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Pour cette épreuve l'examen théorique est obligatoire.

Avant le début de l'examen, l'examineur contrôlera votre pièce d'identité ainsi que votre livret apprentissage (en cas de conduite accompagnée).

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;

- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)					
		Nom : _____ Prénoms : _____ Adresse : _____ Date de naissance : _____		Niveau d'appréciation : _____ Date de l'examen : _____	
Bilan des compétences		Niveaux d'appréciation			Autonomie
		4	3	2	1
Connaître et maîtriser son véhicule					
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord					
Effectuer des vérifications du véhicule					
Comprendre et utiliser les commandes					
Appréhender la route					
Prendre l'information					
Adapter son allure aux circonstances					
Appliquer la réglementation					
Partager la route avec les autres usagers					
Communiquer avec les autres usagers					
Partager la chaussée					
Maintenir les espaces de sécurité					
Sous-totaux		0	8	15	0,5 0,5 0,5
Conduite économique et respectueux de l'environnement		0			
Dextérité		+1			
Total général		25,5			
Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool !					
BILAN		FAVORABLE (2)			

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)
(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

Le résultat de votre examen sera disponible sur votre espace rendez-vous Permis.

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'Ecole de Conduite **CityZen**. Il est applicable à l'ensemble des élèves.

Article 1 : L'école de conduite **CityZen** applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/2014.

Article 2 : Tous les élèves inscrits dans l'Ecole de Conduite **CityZen** se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'école de conduite sans restriction, à savoir :

- Respect envers le personnel de l'Ecole de Conduite **CityZen**
- Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des boîtiers, ne pas écrire sur les murs, chaises, tables, etc.)
- Respect des locaux (propreté, dégradation)
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement corrects et adaptés à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussures ne tenant pas le pied ou à hauts talons).
- Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'Ecole de Conduite **CityZen**, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)
- Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.
- Il est interdit d'utiliser le matériel audiovisuel et informatique sans y avoir été invité.
- Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.
- Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours. (En cas de retard supérieur à 5 minutes, et afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance, il sera possible de ne pas autoriser l'accès à la salle de code.)
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.

Article 3 : Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le premier versement n'a pas accès à la salle de code.

Article 4 : Aucun accompagnant n'est autorisé dans les salles de cours à l'exception des Rendez-vous Pédagogiques.

Article 5 : Lors des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections, même si celles-ci, quand elles sont effectuées par l'enseignant, débordent un peu des horaires. L'important étant d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilités de réussir, à terme, son examen théorique général.

Article 6 : La formation au Code étant accessible durant toutes les heures d'ouverture de l'école de conduite, il est précisé, eu égard au nombre de places limité et défini par arrêté préfectoral, que l'école de conduite se réserve le droit de refuser l'accès à la salle de code si l'effectif est atteint.

En tout état de cause et pour permettre un accès de tous aux salles de cours, le nombre d'heures de formation au Code est limité à deux heures par demi-journée et par élève.

Article 7 : Toute leçon non décommandée 48 heures ouvrables à l'avance sera due. Toute prestation non prise sera reportée et facturée au tarif en vigueur, sauf cas de force majeure ou motif légitime dûment justifiés. Lorsque l'Ecole de conduite **CityZen** n'est pas en mesure d'assurer une leçon et si elle n'a pu en informer l'élève 48 heures ouvrables à l'avance, elle sera tenue, sauf cas de force majeure, à lui fournir une contrepartie financière égale à la leçon de cours non assurée, ou de lui proposer un report du cours, au choix de l'élève. Les heures ouvrables mentionnées audit article s'entendent des heures courant sur des jours d'ouverture de l'Ecole de conduite.

Article 8 : Les téléphones portables et matériels audio doivent être éteints en leçon de conduite et pendant les séances de code.

Article 9 : Tout enregistrement audio et/ou vidéo des leçons et examens par un élève ou candidat est formellement interdit.

Article 10 : Il est demandé aux élèves de lire les informations mises à leur disposition sur la porte de l'Ecole de Conduite **CityZen** (annulation des séances, fermeture du bureau, etc.).

Article 11 : Le livret d'apprentissage AAC est sous la responsabilité de l'élève. Il devra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est obligatoire (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite et l'examen de conduite. En cas de non présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève ou son tuteur.

Article 12 : En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci :

- 5 à 10 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail
- 45 à 50 minutes de conduite effective et de cours
- 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau ou en véhicule.

Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

Article 13 : L'accès aux examens est conditionné par le nombre de places attribuées par la préfecture à l'Ecole de Conduite **CityZen**.

Article 14 : Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen théorique ou pratique il faut :

- Que le programme de formation soit terminé ;
- Avoir l'avis favorable de l'enseignant chargé de la formation ;
- Que le compte apprenant soit soldé 8 jours ouvrables avant la date d'examen.

Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré l'avis défavorable du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra accompagner à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec, le contrat étant clos l'école de conduite se réserve le droit de ne pas reprendre l'élève.

Article 15 : L'Ecole de Conduite **CityZen** a, vis-à-vis de l'élève, une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

Article 16 : Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension temporaire
- Exclusion définitive de l'Ecole de Conduite **CityZen**.

Les sanctions de suspension temporaire ou d'exclusion feront l'objet d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'élève ou, s'il est mineur, à son représentant légal.

En cas d'atteinte à la santé ou à la sécurité de son personnel ou à celle des autres élèves, l'Ecole de conduite **CityZen** pourra, avant toute notification écrite de la sanction, interdire l'accès de ses locaux à l'auteur des faits précités.

- Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en accepte les conditions.
- Je reconnais avoir reçu un exemplaire de mon contrat de formation et en accepte les conditions générales de vente.
- Je reconnais avoir pris connaissance du programme de formation et être en possession du livret d'apprentissage ou de son accès web numérique.
- Pour les 2 Roues** : J'ai pris connaissance de l'équipement minimum obligatoire en cours et en examen et en accepte les conséquences.

Signature de l'élève
Précédé de la mention « lu et approuvé »

Signature du représentant
légal pour les mineurs
Précédé de la mention « lu et approuvé »

Signature du (des) accompagnateur(s)
si différent du représentant légal
Précédé de la mention « lu et approuvé »

Signature du responsable
de l'Ecole de conduite **CityZen**

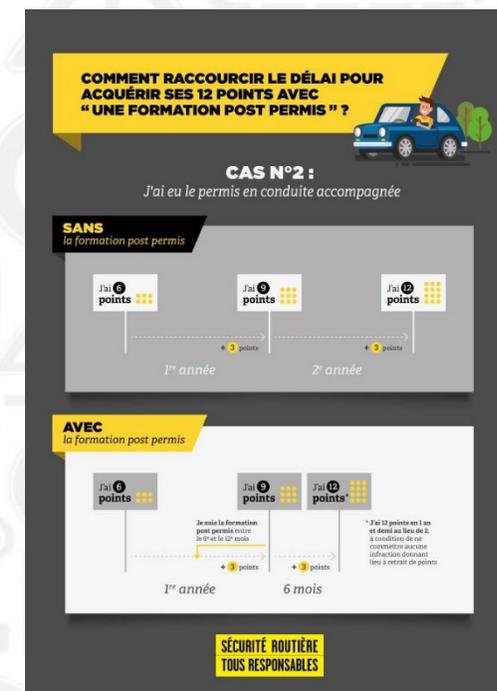
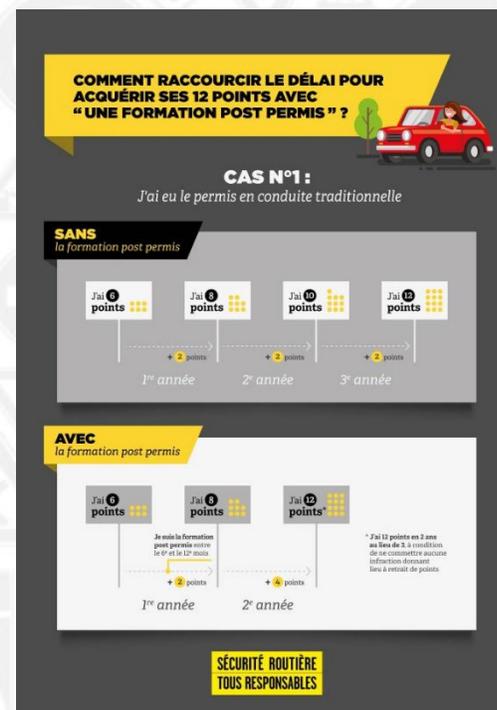
FORMATION COMPLEMENTAIRE « POST PERMIS »

Plus de renseignements auprès de votre conseiller/ère

Accéder plus rapidement au capital de 12 points sur votre permis :

- ✓ en 2 ans au lieu de 3 pour les formations traditionnelles,
- ✓ en 18 mois au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée

sous réserve de ne pas avoir été condamné pour une infraction ayant retiré des points sur votre permis de conduire.



LES

AVANTAGES



DE LA

CONDUITE ACCOMPAGNÉE ET SUPERVISÉE



CONDUITE ACCOMPAGNÉE

1

Tu **AUGMENTES** tes chances de **REUSSITE** à l'examen

2

Ta **PERIODE PROBATOIRE** ne sera que de **2 ANS** au lieu de 3 ans

3

Tu **RECUPERES 3 POINTS PAR AN PENDANT 2 ANS** au lieu de 2 pendant 3 ans

4

Tu **BENEFICIES** de **TARIFS REDUITS** sur ton assurance auto jeune conducteur



CS CONDUITE SUPERVISÉE

1

Tu vas acquérir un **MAXIMUM D'EXPERIENCE ET DE CONFIANCE** au volant avant l'examen

2

Si tu as échoué au permis, tu vas continuer à **CONSOLIDER TES ACQUIS** plus librement et à moindre coût

3

Tu n'as **PAS DE KILOMETRAGE MINIMUM OBLIGATOIRE**

Evaluation initiale permis B

1. Préambule

Lorsqu'un candidat souhaite souscrire une formation pratique dans l'un de nos établissements, un entretien préalable est systématiquement organisé.

Celui-ci permet d'analyser la situation du stagiaire en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel, et d'autre part, aux acquis qu'il possède déjà.

Dans un premier temps, en amont de tout engagement Il permet ainsi de déterminer le procédé d'évaluation de départ (informatique ou dynamique).

À l'issu, l'établissement formateur peut proposer au futur stagiaire un devis personnalisé qui conduira ou non à la signature d'un contrat

Cette prise de position amène à la construction d'un parcours individualisé.

2. Objectifs

Evaluer le niveau a la conduite d'un véhicule de catégorie b pour déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires, conformément à l'article r245-2 du code de la route, que ce soit sur boite de vitesse manuelle ou sur boite de vitesse automatique.

Cela reste une estimation, le nombre d'heures pourra varier en fonction de l'implication, de la régularité dans le travail et du rythme d'apprentissage de l'élève.

3. Public concerne et prérequis

Cette évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant effectuer une formation à la conduite d'un véhicule de catégorie b que ce soit en conduite accompagnée, en formation traditionnelle ou en conduite supervisée, et ce avant leur entrée en formation.

4. Durée

- 30 minutes (informatique)
- 55 minutes (dynamique)

5. Mode d'évaluation

a. Evaluation informatique (annexe 1)

L'évaluation est effectuée en agence sur une tablette ou sur un ordinateur.

Conformément à l'article 107 de la loi n°2020-1525 du 07 décembre 2020, elle pourra être également réalisée à distance.

➤ Outils d'évaluation

Application développée par CityZen et disponible sur support numérique.

Elle s'articule autour de 6 exercices :

- ✓ 08 questions d'ordre de renseignements généraux
- ✓ 05 questions portant sur l'expérience de la conduite
- ✓ 16 questions portant sur les connaissances générales de l'élève en rapport avec la conduite d'un véhicule.
- ✓ 05 questions en relation avec l'attitude à l'égard de la conduite
- ✓ 02 vidéos explicatives. L'intéressé devra observer et écouter les vidéos afin de restituer certaines informations au travers un questionnaire.
- ✓ 02 vidéos en circulation. L'intéressé devra observer et détecter certaines informations visuelles (panneaux, piétons, autres usagers, etc...). Il sera amené à l'issue de la vidéo à répondre à plusieurs questions.

➤ Résultat

A l'issue de l'évaluation, le score obtenu est présente sous forme de bilan répondant aux critères suivants :

- Renseignements généraux
- Expérience de la conduite
- Connaissance du véhicule
- Attitude à l'égard de la conduite et de la sécurité
- Habileté, compréhension et mémoire
- Perception

Un bilan reportant les notes obtenues par critère ainsi que le résultat final sur 50 sera édité. A l'aide des tableaux de concordance (pages 3 et 4), une estimation d'heures sera proposée l'élève. La proposition sera paraphée et soumis à l'intéressé et son représentant légal s'il y a lieu.

Cette dernière sera annexée au contrat de l'élève.

b. Evaluation dynamique (annexe 2)

Elle est destinée aux candidats :

- Ayant déjà pris des leçons de conduite
- Ayant déjà obtenu un permis d'une catégorie équivalente certifié par une autorité d'état
- Ayant fait l'objet d'une annulation du permis de conduire.

Un cours entretien est mené avec le candidat concernant sa motivation, sa personnalité, son expérience de la route, ses envies et ses attentes. (Politique anti-décrochage).

L'enseignant va expliquer quelques techniques de base et les attentes de cette évaluation afin de mesurer la capacité d'apprentissage du candidat. Il va également évaluer son émotivité, sa capacité à retenir les indications, et son sens de l'observation.

Cette dernière sera annexée au contrat de l'élève.

6. Prise en compte du handicap

Nos établissements étant des écoles de de conduite non spécialisées dans la prise en charge du handicap, un candidat dans cette situation sera systématiquement orienté vers :

<https://ceremh.org/>. Ce site recense les établissements spécialises par département.

EVALUATION INITIALE EN VOITURE

Durée : 45 minutes environ sur véhicule de notre Ecole de Conduite

L'évaluation de départ, qu'est-ce que c'est ?

C'est l'étape pendant laquelle les connaissances théoriques et les aptitudes pratiques de l'élève sont évaluées. L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la Route). Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à la formation. Effectivement, cela reste une estimation. Le nombre d'heures pourra varier en fonction de l'implication, de la régularité dans le travail et du rythme d'apprentissage de l'élève.

Comment l'enseignant évalue le volume d'heures prévisionnel ?

L'élève est installé à la place du conducteur, au volant du véhicule pendant 30 à 45 minutes. L'enseignant accompagne l'élève dans les différentes étapes de l'évaluation (questions à choix multiples et aptitudes pratiques en position arrêtée ou en circulation). Les réponses et comportements au volant de l'élève permettent de renseigner un ensemble de critères définis pour aboutir à un nombre d'heures de formation nécessaire. Tout au long des exercices, l'élève obtiens ou perd des points. Sa prestation est alors considérée « faible », « satisfaisant » ou « bon » en fonction des critères que nous détaillerons ci-après.

5. Habiletés	F	S	B
Installation au poste de conduite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démarrage arrêt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manipulation du volant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cette évaluation donne lieu à une estimation du nombre d'heures de formation pratique et théorique.

Liste des critères :

Expérience de la conduite

L'expérience de la conduite antérieurement acquise par l'élève facilite généralement l'apprentissage. Cette expérience sera évaluée au travers d'un questionnaire.

Connaissance du véhicule

Le niveau de connaissance du véhicule de l'élève est évalué au travers d'un questionnaire :

Il y a au total 4 questions sur l'expérience et 12 questions sur les connaissances réparties en quatre thèmes :

- Direction,
- Embrayage,
- Boîte de vitesses,
- Freinage.

Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Questionnaire permettant de recueillir l'attitude de l'apprenant à l'égard de son apprentissage.

Habiletés

La conduite nécessite d'utiliser à la fois ses membres et ses sens (ses mains, ses pieds, son regard...), ce qui en fait une activité complexe.

Posséder une bonne coordination motrice est donc primordial en conduite.

Compréhension

Ce critère permet d'évaluer l'aptitude de l'élève à écouter et à comprendre rapidement les consignes pour pouvoir les exécuter sans erreurs.

Perception

Percevoir est essentiel pour anticiper. La perception de l'environnement de l'élève est évaluée par 3 situations spécifiques. Le simulateur mesure également l'anticipation de l'élève.

A l'issue de l'évaluation, une synthèse reprend le nombre d'heures nécessaires estimées :

L'élève (ou son représentant légal si mineur) reste libre de ne pas accepter le volume d'heures recommandé, à condition de rester à minima dans le cadre légal des 20h minimum obligatoires.

FICHE POUR L'EVALUATION DE DEPART - FICHE ELEVE

1. Renseignements d'ordre général

Nom : Prénom : Date de naissance :
 Adresse : Tél. :
 Niveau scolaire : Profession : Nationalité :
 Acuité visuelle : œil Droit : / 10 œil Gauche : / 10 Correction : oui non
 Incompétibilités : Visite Médicale : oui non

2. Expérience de la conduite

Permis : Conduite auto : Avec qui ? : Du (sauf auto-école) ? : Si pas auto :
 B1 jamais amis ville vélo
 AM de 5 h. parents route cyclo
 A1 + de 5 h. auto-école chemin moto
 Date : autre véhicule

3. Connaissance du véhicule

Direction : non oui Embrayage : non oui
 Boîte de vitesses : non oui Freinage : non oui

4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Réponse : maîtriser la voiture et connaître le code
 Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face
 L'apprentissage est une nécessité
 Réel désir d'apprendre à conduire :

5. Habiletés

	F	S	B
Installation au poste de conduite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démarrage arrêt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manipulation du volant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. Compréhension et mémoire

	F	S	B
Compréhension	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mémoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7. Perception

	F	S	B		F	S	B
Trajectoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Regard F1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				Regard F2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				Regard F3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

8. Emotivité

	F	S	B		F	S	B
En général	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oripation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. Résultat de l'évaluation

Total + : Total - : résultat final :

Total des résultats partiels :

10. Proposition : volume de formation prévisionnel

Théorie : Heures Pratique : Heures

Proposition acceptée : oui non Proposition retenue : théorie H1 pratique H2

Fait à le

Signatures : Formateur : Elève : Parents (pour les mineurs) :

Prise en compte du handicap

L'ensemble des collaborateurs est sensibilisé à rediriger le public vers le référent secteur.

Ce référent secteur est désigné sur les organigrammes des agences.

Il est formé en interne sur les dispositifs locaux et régionaux en matière d'accueil et de suivi des PSH :

- AGEFIPH > www.agefiph.fr
- CEREMH > <https://ceremh.org/>
- CAP EMPLOI > <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/service-public-de-l-emploi/article/cap-emploi>

Nos établissements étant des écoles de de conduite non spécialisées dans la prise en charge du handicap, un candidat dans cette situation sera principalement orienté vers :

<https://ceremh.org/>



Ce site recense les établissements spécialises par département.

[Accédez à la base de données :](#)

Les auto-écoles adaptées

Qui recense les établissements disposant de matériels adaptés.

30 - Gard	<
31 - Haute-Garonne	<
32 - Gers	<
33 - Gironde	>

Auto Ecole Francine CER / Saint-Gervais	
2 Route de Bourg, 33240 Saint-Gervais	Véhicule : Peugeot 308
☎ 04.74.34.03.75 ☎ 06.87.84.23.51	Aménagement : Levier frein, manettes accélétrices, levier combiné frein/accélérateur, pédales inversées (accélérateur pied gauche), boule au volant avec commandes secondaires.
✉ autoecolefrancine@gmail.com 🌐 www.ecole-de-conduite-francine.com	

STAGES DE CODE VISIO

Par un enseignant diplômé

PROCHAINS STAGES

**Tous les stages sont réalisés de
9h à 12h et 13h30 à 16h30**

**Les dates disponibles sont indiquées sur le site
internet sur la page stage code « Choisir une
date ».**

**Réservez votre place au bureau. Possibilité de vous connecter en visio. Inclus dans
votre forfait code !**

COURS DE CODE

Par un enseignant diplômé

Thèmes et inscriptions : Renseignement auprès de ton conseiller

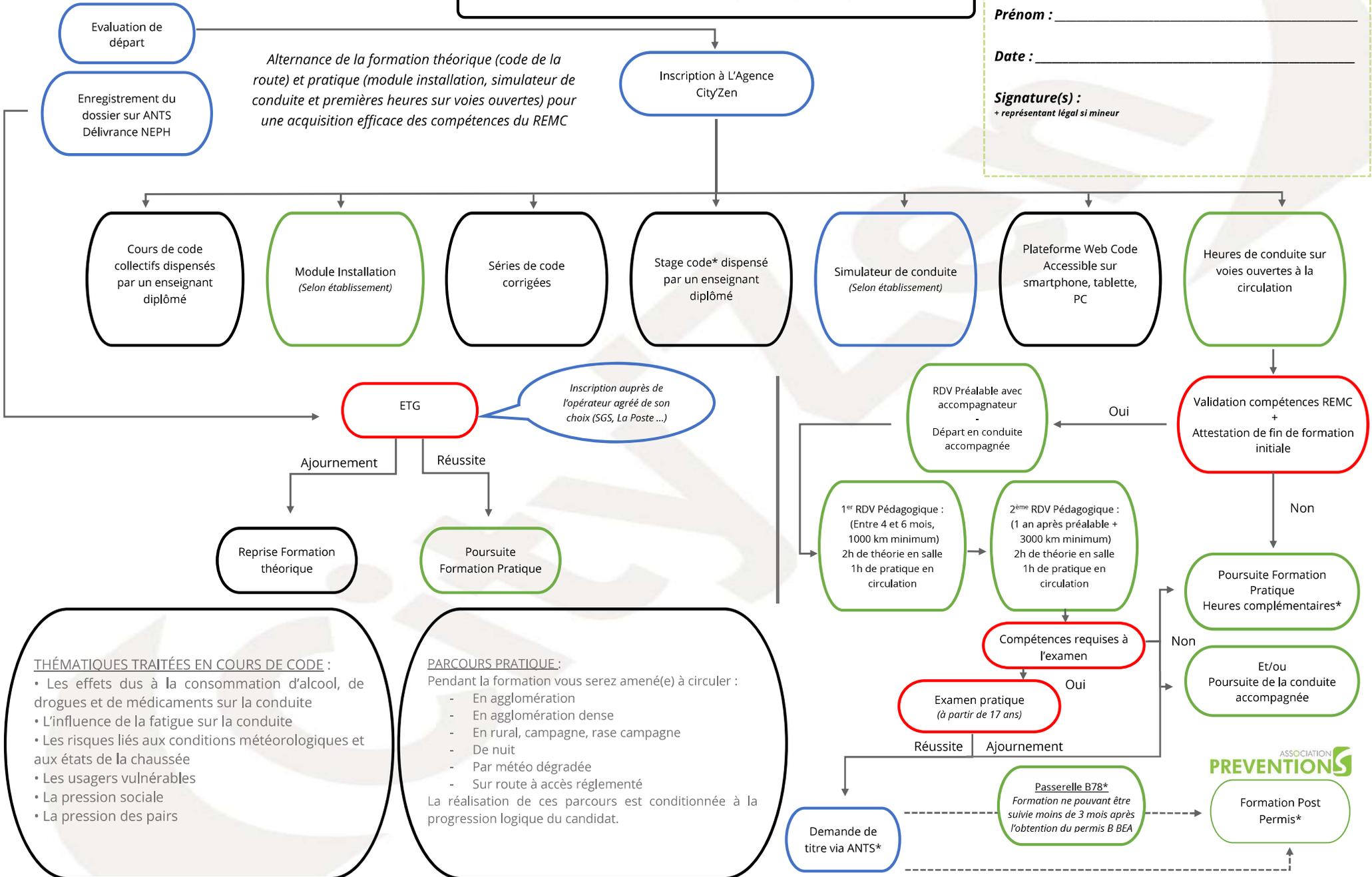
Le Samedi - Séance de 10 H à 11 H

Le Samedi - Séance de 11 H à 12 H

Thématiques traitées : Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite - L'influence de la fatigue sur la conduite - Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée - Les usagers vulnérables - La pression sociale - La pression des pairs

Parcours de formation : Permis BEA en Apprentissage Anticipé de la Conduite

Nom : _____
 Prénom : _____
 Date : _____
 Signature(s) : _____
 + représentant légal si mineur



THÉMATIQUES TRAITÉES EN COURS DE CODE :

- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- L'influence de la fatigue sur la conduite
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- Les usagers vulnérables
- La pression sociale
- La pression des pairs

PARCOURS PRATIQUE :
 Pendant la formation vous serez amené(e) à circuler :

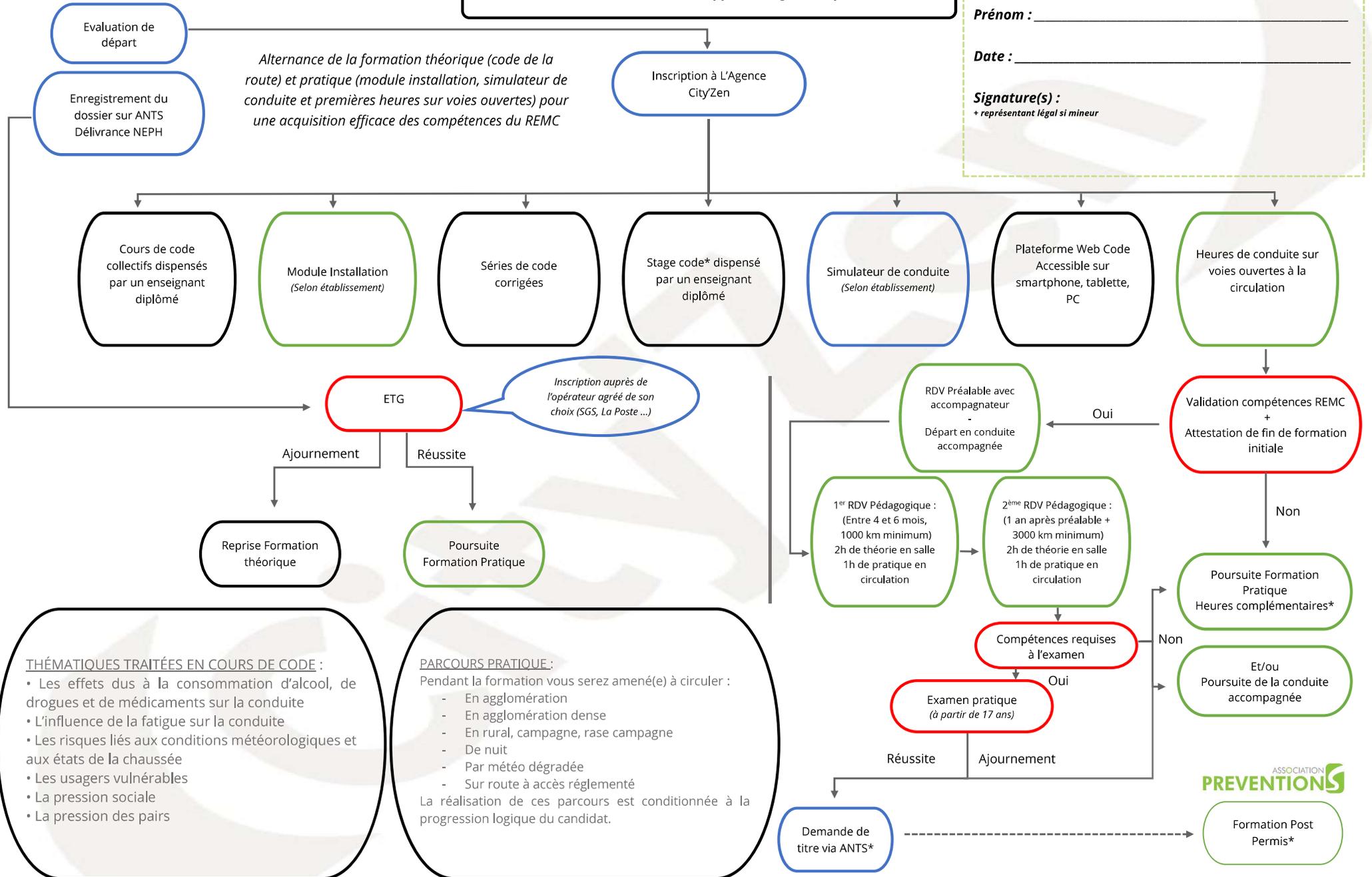
- En agglomération
- En agglomération dense
- En rural, campagne, rase campagne
- De nuit
- Par météo dégradée
- Sur route à accès réglementé

La réalisation de ces parcours est conditionnée à la progression logique du candidat.

*prestations complémentaires hors formules – renseignements en agence. V2, applicable au 01/12/2022

Parcours de formation : Permis B en Apprentissage Anticipé de la Conduite

Nom : _____
 Prénom : _____
 Date : _____
 Signature(s) : _____
 + représentant légal si mineur



THÉMATIQUES TRAITÉES EN COURS DE CODE :

- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- L'influence de la fatigue sur la conduite
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- Les usagers vulnérables
- La pression sociale
- La pression des pairs

PARCOURS PRATIQUE :
 Pendant la formation vous serez amené(e) à circuler :

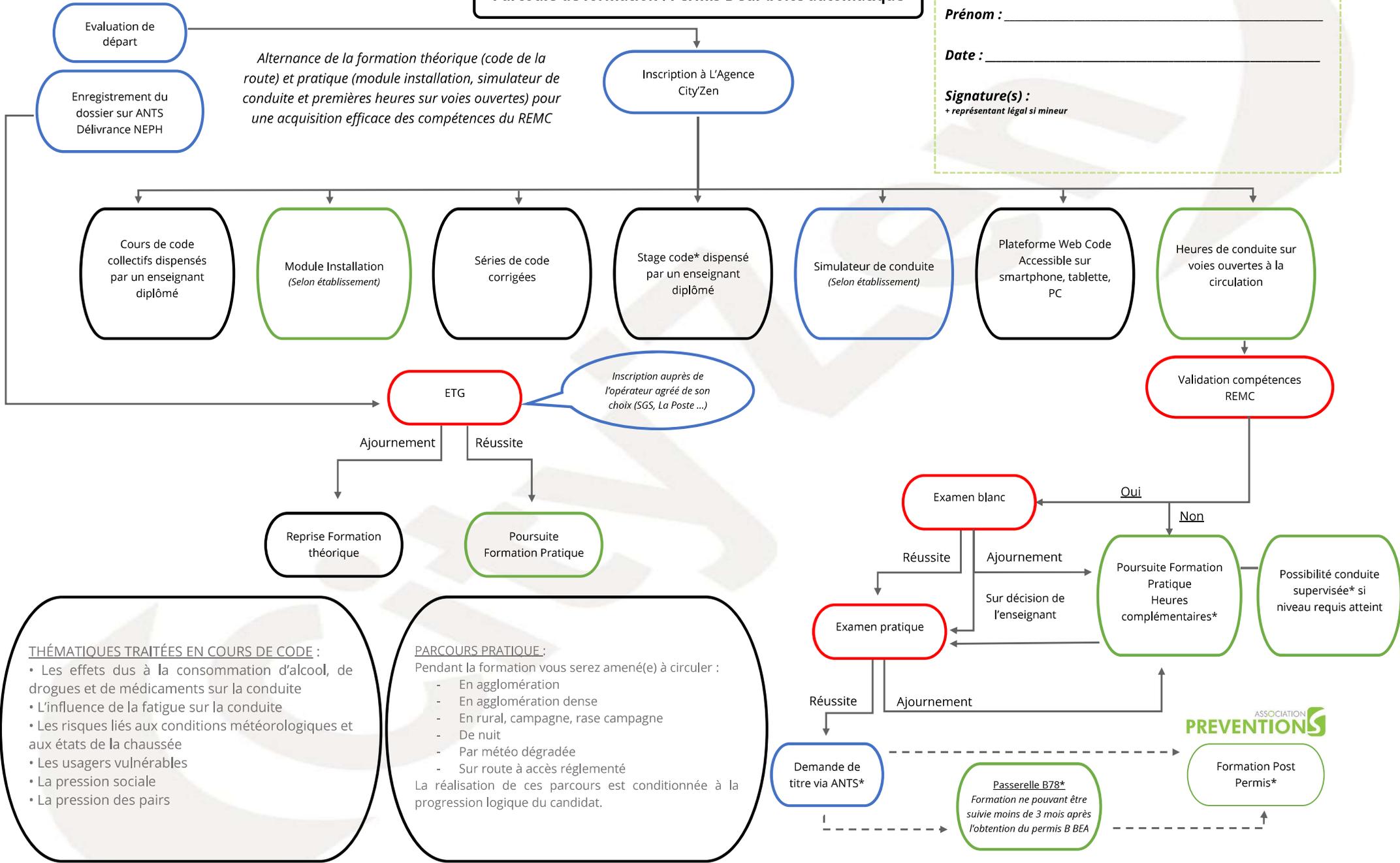
- En agglomération
- En agglomération dense
- En rural, campagne, rase campagne
- De nuit
- Par météo dégradée
- Sur route à accès réglementé

La réalisation de ces parcours est conditionnée à la progression logique du candidat.

*prestations complémentaires hors formules – renseignements en agence. V2, applicable au 01/12/2022

Parcours de formation : Permis B sur boîte automatique

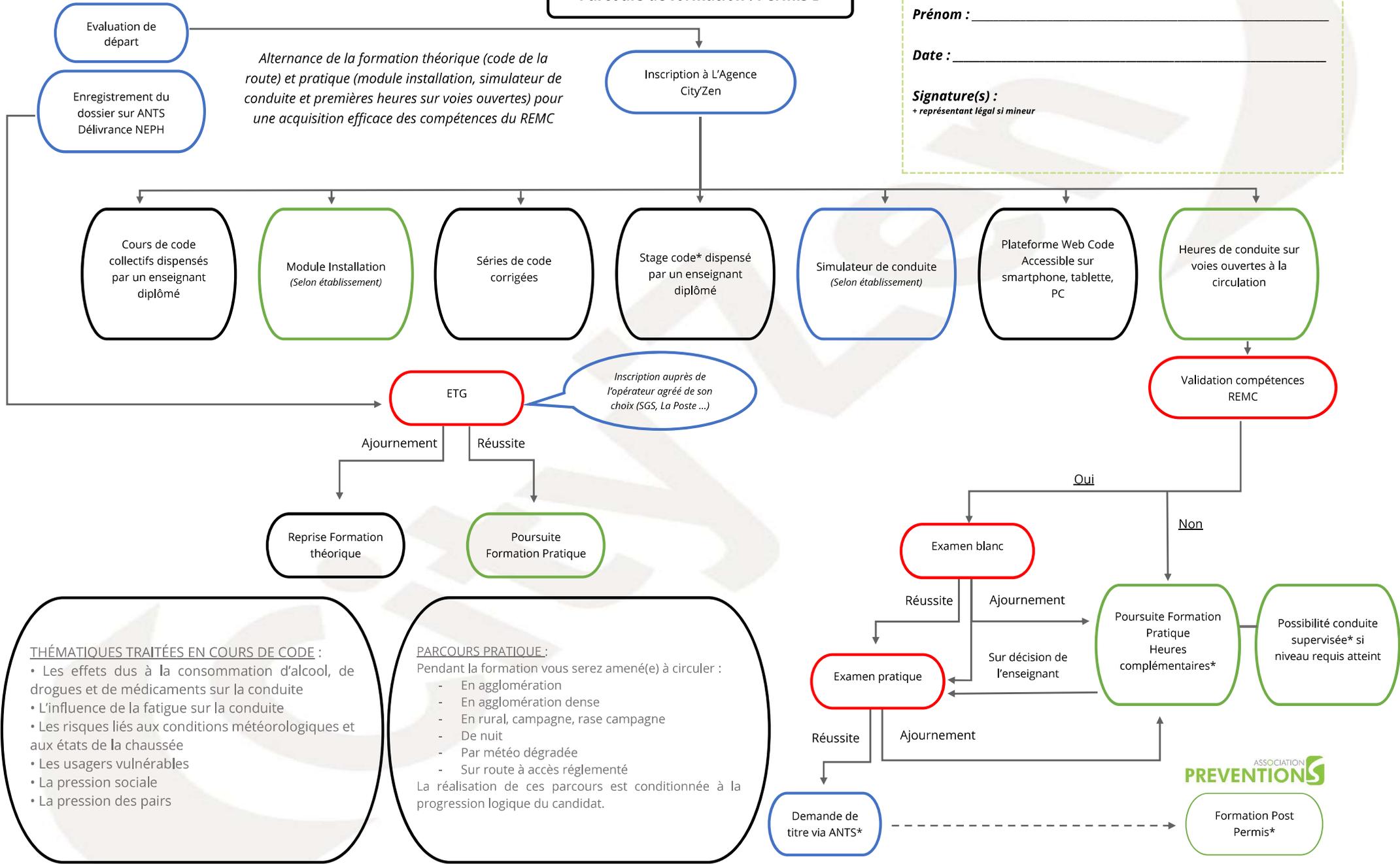
Nom : _____
 Prénom : _____
 Date : _____
 Signature(s) : _____
 + représentant légal si mineur



*prestations complémentaires hors formules – renseignements en agence. V2, applicable au 01/12/2022

Parcours de formation : Permis B

Nom : _____
 Prénom : _____
 Date : _____
 Signature(s) : _____
 + représentant légal si mineur



THÉMATIQUES TRAITÉES EN COURS DE CODE :

- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- L'influence de la fatigue sur la conduite
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- Les usagers vulnérables
- La pression sociale
- La pression des pairs

PARCOURS PRATIQUE :
 Pendant la formation vous serez amené(e) à circuler :

- En agglomération
- En agglomération dense
- En rural, campagne, rase campagne
- De nuit
- Par météo dégradée
- Sur route à accès réglementé

La réalisation de ces parcours est conditionnée à la progression logique du candidat.



*prestations complémentaires hors formules – renseignements en agence. V2, applicable au 01/12/2022

Un problème pendant ma formation ?

D'abord et avant tout, en parler **avec votre Formateur et/ou Conseiller**, il fera en sorte d'apporter une solution et, dans tous les cas, il fera remonter ce point au suivi qualité de l'organisme pour un traitement optimal et adéquat.

S'il n'est pas possible de communiquer **avec votre Formateur et/ou Conseiller**, (litige personnel avec lui, incompréhension, manque d'écoute ...), vous avez plusieurs options possibles :

- Lettre recommandée AR à la Direction :

*CityZen Service Qualité
08 rue Jean Walton
ZAE TAILLEFER
33750 Montussan*

- L'organisme est déclaré auprès de la Préfecture de :
HAUTE GARONNE

c'est également un interlocuteur pertinent en cas de litige important (Direccte)

- Si vous avez demandé une prise en charge auprès de l'un des financeurs de la formation professionnelle, il va de soi que vous pourrez trouver une assistance auprès de cette structure.

Une Hotline Qualité, garantissant un traitement dans les 48 heures, est à votre disposition en écrivant à :

contact@city-zen.info.